

Application “AGMA Relief Fund”

AGMA SOLOIST COALITION · FRIDAY, APRIL 3, 2020 · READING TIME: 4 MINUTES

À cause des pertes accablantes liées de la crise du COVID-19, le Fonds de Secours AGMA augmente temporairement le niveau de l'aide et fournit une aide directe aux membres qui sont directement touchés du catastrophe. À partir de maintenant et jusqu'au 10 avril 2020, le niveau est augmenté à \$1.500 pour le don habituel et à \$2.000 si le don contient les besoins médicaux.

Tous les membres de l'AGMA en règle ou en retrait honorable peuvent demander une aide. Si votre adhésion à l'AGMA a expiré et si vous souhaitez rétablir votre adhésion afin d'être éligible pour demander de l'aide, nous vous encourageons à explorer les options qui pourraient réduire les coûts liés au retour pour être en règle.

Le rétablissement coûte en général \$350 (\$250 de rétablissement gratuite + 100 \$ annuellement pour 2020), mais...

1. Si vous vous renouvelez **avant le 30 juin**, le frais est réduit à \$175 (\$75 frais de rétablissement et \$100 de base par an)
2. Si votre adhésion a expiré à cause d'une difficulté, vous pouvez être admissible à une renonciation unique aux frais de rétablissement, ce qui ramène le coût de la réintégration à \$100 pour les redevances annuelles.
3. Vous pouvez également être admissible à la «Catégorie des Cotisations Spéciales», qui réduit le droit annuel de base de \$100 à \$39. Vous pouvez bénéficier du droit réduit si vous remplissez toutes les conditions suivantes:

- Vous êtes membre de l'AGMA depuis 15 ans (dès le 1er janvier 2005 ou bien avant).
 - Vous avez payé les cotisations AGMA durant au moins que dix ans (consécutivement ou pas).
- En 2019, vous avez gagné moins de \$250 dans un contrat AGMA.

- En 2019, vous avez gagné moins de \$1.500 parmi vos contrats dans tous les syndicats des arts de la scène (AGMA + SAG-AFTRA + Equity + AGVA).

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions sur la rétablissement, vous pouvez écrire à Candy Itow à citow@musicalartists.org

**Après avoir rempli la demande, votre dossier sera transmis à un travailleur social qui vous contactera à part de The Actor's Fund, et vous demandera tous les documents supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour compléter votre demande. On vous aidera et vous diriger vers d'autres formulaires dont vous en pourriez bénéficier.

Avant de commencer le processus de la demande, veuillez noter: Cette application est utilisée pour demander de l'aide auprès de plusieurs sources de secours.

Certains de ces programmes d'aide exigent une documentation des revenus de l'industrie des arts de la scène. Cette documentation n'est pas obligée pour demander l'aide du Fonds de Secours AGMA.

Nous vous recommandons d'ajouter les adresses suivantes à votre liste blanche e-mail, afin que vous manquerez aucune correspondance importante sur votre candidature:

- actorsfund.org (site entier)
- noreply@actorsfund.org
- noreply@formresponse.com
- donotreplyChasePayments@jpmorgan.com

Vous aurez besoin d'une preuve de votre adhésion AGMA pour postuler. Vous pouvez soit scanner votre carte AGMA, soit demander une preuve d'adhésion (ou un retrait honorable) en écrivant à membership@musicalartists.org. Assurez-vous de mettre «Preuve d'adhésion» dans la ligne d'objet. L'application vous demande votre numéro AGMA. Celui-ci se trouve sur votre carte. Alternativement, votre numéro de

membre est également inclus sur toutes vos factures de cotisations, qui sont envoyées en e-mail avec l'objet «Facture AGMA Dues».

Voici quelques conseils pour bien remplir votre demande:

1. Si vous êtes admissible à l'aide du Fonds de secours AGMA et du Fonds des Acteurs (critères d'admissibilité se trouvent à <https://actorsfund.org/services-and-programs/> entertainment-assistance-program), vous pouvez demander une aide des deux programmes parallèlement.
2. Sur la page «Income» de l'application, sur la section "Approximate performing arts and entertainment income for the last five (5) years: (with year 1 being the most recent year)" est FACULTATIVE si vous ne faites qu'une demande d'aide du Fonds de secours AGMA. Vous pouvez entrer des nombres approximatifs ou entrer 0 dans les cinq boites. Cela ne changera pas votre admissibilité à l'aide.
3. Sur la page «Assistance» de l'application, sur la section "Please describe how you have been affected. Include any extenuating circumstances (such as medical concerns)", faites attention pour inclure tous les conditions médicale, l'invalidité ou frais médicaux pertinents, car c'est votre seule occasion pour démontrer l'admissibilité à l'aide supplémentaire disponible uniquement pour les personnes ayant des besoins médicaux lors que la première application.
4. Enfin, téléchargez la documentation requise (relevé bancaire, hypothèque / bail et carte AGMA ou vérification d'adhésion par courriel). Si vous avez d'autres questions à poser sur le processus, veuillez envoyer un e-mail à Alicia Cook: acook@musicalartists.org.